

Ostéopathie Québec salue une avancée importante vers l'encadrement de la profession

Montréal, le 25 mars 2026 - Ostéopathie Québec salue l'annonce du ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M. Jean Boulet, amorçant les travaux visant l'encadrement des ostéopathes au sein du système professionnel québécois, ce qui fera de l'ostéopathie la 57^e profession encadrée au Québec. L'organisation tient à remercier le ministre pour cette décision déterminante, qui marque une étape significative dans un dossier porté de longue date par l'organisation.

Depuis la publication de l'avis favorable de l'Office des professions du Québec en 2022, Ostéopathie Québec a maintenu un engagement constant afin de faire progresser ce dossier. Au fil des dernières années, l'organisation n'a jamais relâché ses représentations auprès des autorités gouvernementales, portée par la mobilisation continue de ses membres. Cette démarche collective a toujours été ancrée dans un objectif clair : assurer la protection du public en favorisant un encadrement rigoureux, fondé sur des compétences reconnues et des pratiques sécuritaires.

Cette persévérance du milieu témoigne de la volonté des ostéopathes de contribuer pleinement à un système professionnel crédible, au bénéfice des patientes et des patients à travers le Québec.

L'annonce d'aujourd'hui vient reconnaître l'importance de structurer la profession et de mieux encadrer une pratique largement utilisée par la population québécoise. Elle ouvre également la voie à une meilleure intégration de l'ostéopathie au sein de l'écosystème de la santé.

« Cette décision est le fruit de plusieurs années de travail et d'un engagement constant envers la protection du public. Nous remercions le ministre pour son leadership dans ce dossier et pour l'attention portée aux préoccupations du milieu. Ostéopathie Québec demeurera pleinement mobilisée et poursuivra ses efforts afin de contribuer activement aux prochaines étapes de ce chantier important. », souligne la présidente d'Ostéopathie Québec, Mme Karine Devantéry.

Prochaines étapes

Ostéopathie Québec se tient prête à contribuer activement aux travaux qui seront menés par l'Office des professions du Québec. Forte de son expertise et de sa représentativité, l'organisation entend jouer un rôle incontournable dans cette prochaine phase, en mettant à profit sa connaissance du terrain et des enjeux propres à la pratique. Elle continuera de collaborer étroitement avec le gouvernement et les différentes parties prenantes pour assurer une mise en œuvre cohérente, rigoureuse et pleinement bénéfique pour la population.

À propos d'Ostéopathie Québec

Ostéopathie Québec est la plus grande association d'ostéopathes au Québec et au Canada, regroupant plus de 1 750 membres. Fondée en 2012, l'association a pour mission d'attester de la formation des ostéopathes membres, d'offrir des services professionnels à ses membres et de les rassembler autour d'un cadre professionnel. Au Québec, on compte annuellement 2 millions d'interventions ostéopathiques, rejoignant près de 30 % de la population québécoise qui ont eu recours à l'ostéopathie.